

**Intervention de S. E. Mme Laura BAEZA,
Ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie**

Cérémonie de lancement des jumelages

**« Renforcement des capacités du Ministère de la justice et des juridictions »
et « Appui à la formation des personnels de justice »**

11 février 2016 – Hôtel Sheraton

Excellence, Monsieur le Ministre de la Justice Omar Mansour, que je félicite pour sa nomination ;

Monsieur le Directeur de l'Ecole nationale de la magistrature française,

Madame le représentante du Ministère de la justice français,

*Monsieur le Directeur général de la coopération internationale du ministère de la justice
espagnol,*

Madame et Monsieur les représentants du Ministère de la justice Italien,

Messieurs les Ambassadeurs d'Espagne, de France et d'Italie,

Mesdames et messieurs les chefs de projets,

Chers participants,

Je suis particulièrement heureuse et honorée d'être ici parmi vous à l'occasion du lancement de deux nouveaux jumelages dans le cadre du programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ), programme emblématique de la coopération de l'Union européenne avec la Tunisie. Quelques mots sur les défis et les récentes évolutions tout d'abord.

* * *

Aujourd'hui, nous le savons tous, le système judiciaire tunisien est confronté au **double défi de la modernisation et de l'efficacité.**

Au cours de ces années de transition, notamment avec la montée des tensions sécuritaires, le nombre de dossiers judiciaires, criminels et civils, n'a cessé de croître, submergeant les tribunaux avec plus d'un million d'affaires nouvelles chaque année.

Le nombre très élevé d'appels aux décisions rendues ne fait qu'engorger davantage les juridictions. Pourtant, la Tunisie avec 19 magistrats pour 100.000 habitants est mieux dotée que l'Espagne, la France ou l'Italie.

Ce qui est vrai pour les juges ne l'est pas pour les greffiers et autres personnels judiciaires : dans ce domaine, la Tunisie est bien en deçà de la moyenne européenne.

Les avis sont unanimes : il faut améliorer la gestion des dossiers et des audiences, ainsi que l'exécution des jugements, tout en renforçant la capacité professionnelle des magistrats et des greffiers.

Dans le même mouvement, les outils de travail, tant informatiques que l'infrastructure judiciaire, doivent également être mis aux normes internationales.

Mais avec 1,4% du budget national alloué à la justice, la mise en place des réformes demeure difficile : si tous exigent une justice plus efficace encore faut-il lui allouer des moyens supplémentaires.

Dans ce contexte contraint, la réponse de l'Union européenne est à la fois **politique** et **technique**.

* * *

Politiquement, l'Union européenne, dès janvier 2011, s'est résolument engagée dans la construction de l'Etat de droit en Tunisie.

Pour qu'en pratique l'Etat soit soumis au droit, il faut un système judiciaire performant, fondé sur des principes démocratiques respectueux des libertés publiques: c'est pourquoi l'appui à la réforme de la justice est un élément central du dialogue politique UE-Tunisie.

Je me félicite que cette question ait été abordée lors de la dernière session du Conseil d'Association UE-Tunisie qui s'est réuni à Bruxelles en novembre 2015.

A cette occasion, les parties ont convenu d'accélérer la mise en œuvre des principes constitutionnels dans la législation nationale, je pense en particulier à des points essentiels dans la relation entre les citoyens tunisiens et le système judiciaire: accès et efficacité de la justice, respect des droits de la défense, droit à un procès équitable, droit des détenus.

Tel est le sens des récents amendements faits à l'article 13bis du Code de procédure pénale par l'ARP.

En introduisant dans ce code la présence de l'avocat pendant la garde à vue, en réduisant sa durée, en permettant aux associations de se porter partie civile, l'ARP – qui a suivi une préconisation faite par l'UE dès juillet 2013 dans le cadre de son programme d'appui à la relance – a fait progresser le droit et limité l'arbitraire.

Si la Tunisie est incontestablement sur la bonne voie, le travail d'harmonisation du Code pénal avec les principes constitutionnels doit se poursuivre.

Cette semaine, lors de sa visite en Tunisie, Martin Schultz, Président du Parlement européen, s'est félicité des acquis démocratiques gravés dans la nouvelle constitution.

Il a souligné devant l'ARP *"sa responsabilité historique à légiférer pour mettre en œuvre les nouvelles dispositions constitutionnelles en matière de respect des libertés individuelles, de réforme judiciaire, de réforme territoriale et de moralisation de la vie politique"*.

* * *

Techniquement, l'aide de l'Union européenne est mise en œuvre au moyen du programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ), programme doté de près de 90 millions de dinars de 2012 à 2020 – soit 40 millions d'euros - ce qui fait de l'Union européenne le principal partenaire dans ce secteur.

Ce programme – dans lequel s'insèrent les jumelages que nous lançons ce jour, et qui combine assistance technique, travaux publics, équipements et subventions - est actif sur plusieurs thématiques allant de la révision de l'organigramme du Ministère de la justice, aux projets pilotes sur la chaîne pénale dans les juridictions, de l'aide légale à la justice juvénile, de la rénovation des tribunaux à celle des prisons.

A cet égard, Monsieur le Ministre, j'espère pouvoir inaugurer très prochainement, à vos côtés, le tribunal de première instance de Sfax 2, entièrement rénové dans ce cadre, ainsi que les tribunaux de Nabeul et Gabès.

Les deux jumelages que nous lançons aujourd'hui, qui portent l'un sur le **renforcement des capacités du Ministère de la justice et des juridictions**, et l'autre sur **l'appui à la formation des personnels de justice, s'inscrivent également dans le cadre de ce programme PARJ**.

Ils touchent le cœur des réformes, en particulier le cadre légal et réglementaire du Ministère de la justice, la gestion des juridictions, ainsi que le développement des compétences de l'administration centrale comme celui des magistrats et des greffiers.

Un troisième jumelage, **au profit de l'administration pénitentiaire**, a été lancé il y a quelques jours. Il me fallait le rappeler.

L'Union européenne se réjouit d'avoir pu mobiliser à cet effet le savoir-faire de différentes institutions publiques européennes spécialisées en provenance de trois Etats membres : l'Espagne, la France et l'Italie. Dans la mesure où chacun de ces jumelages fera l'objet d'une présentation, je laisse aux équipes de projet le soin de vous les détailler.

J'insisterai cependant sur ce qui me paraît essentiel:

- Les jumelages ne peuvent réussir seuls: ils dépendent en grande partie de la future **loi organique sur le Conseil Supérieur de la Magistrature**, à savoir l'organisation et l'accès à la profession des magistrats garantissant leur indépendance, mais aussi leur formation initiale et continue, ainsi que le rôle de l'inspection.

Aussi, j'appelle de mes vœux l'adoption de cette loi qui confirmera le consensus national pour une justice indépendante, équitable et efficace au service du citoyen tunisien.

- La nécessaire **complémentarité** des actions entreprises par nos partenaires espagnols, français et italiens avec le reste du programme, ainsi qu'avec les mesures prises par ses partenaires techniques et financiers.

Un soin tout particulier devra être apporté au plan d'action quinquennal élaboré par le Ministère de la justice, plan qui mentionne les interventions des bailleurs en appui à la réforme de la justice.

Assurer une bonne circulation de l'information entre les parties prenantes sera à la fois un défi et une garantie de succès.

Sur ces trois éléments clefs – loi organique sur le Conseil supérieur de la Magistrature, cohérence et complémentarité dans les soutiens, circulation de l'information – je ne doute pas que sous votre impulsion, Monsieur le Ministre, nous verrons vos services prendre pleinement la tête des ambitieuses réformes en cours, et adopter une attitude proactive, qui fera de la justice une réalité pour tous les citoyens et citoyennes de Tunisie. Car tel est bien l'enjeu.

* * *

En conclusion, juste un dernier mot de remerciement à toute l'équipe de l'Unité de gestion du PARJ avec à sa tête M. Jelloul CHELBI et la contribution précieuse de Mme Inès MAATAR.

Cette unité a en effet grandement contribué au démarrage des jumelages et les accompagnera, tout comme nous, dans leur mise en œuvre. Un mot aussi pour l'UGP3A, qui a su apporter son expertise technique et ainsi aider sa "petite" sœur, l'UGPARJ.

Je souhaite aussi adresser mes encouragements les plus chaleureux aux chevilles ouvrières de ces deux projets, notamment aux conseillers résidents de jumelage, M. Angel LLORENTE et Mme Marie-Dominique ROMOND ainsi qu'à leurs homologues respectifs M. Hedi BEN AHMED et Mme Thouraya JERIBI.

Je vous remercie de votre attention.